

CONDITIONS ET CHARGES

- 1 - Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.
- 2 - Tout contrat de location non accompagné du versement représentant les arrhes et les frais de dossier sera caduc. De la même façon, tout versement d'arrhes et de frais de dossier non accompagné du présent contrat dûment signé ne saurait assurer la location.
- 3 - A défaut de courrier ou d'email de la part du campeur précisant qu'il a différé la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 40 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat de location (le surlendemain midi) et les arrhes versées resteront acquies à l'exploitant.
- 4 - **Pour toute annulation parvenue deux mois avant la date d'arrivée, les arrhes de 240 € seront remboursées, après cette date aucun remboursement ne sera effectué, la souscription de l'assurance annulation « Campezz Couvert » est fortement conseillée afin d'éviter tout litige.**
- 5 - **Le montant du séjour est intégralement payable 30 jours avant l'arrivée du client.** Aucune réduction ne sera accordée pour toute arrivée retardée ou départ anticipé.
- 6 - Un dépôt de garantie de **200 €** sera versé par le client le jour de son arrivée par chèque. Celui-ci lui sera restitué le jour du départ après un état des lieux de sortie et après constatation de la conformité de ce dernier à l'état primitif des lieux. A défaut de conformité, il sera fait une déduction des frais de remise en état des lieux et de valeur du matériel manquant ou détérioré.
Attention, il sera également demandé au client un deuxième dépôt de garantie d'un montant de **60€** pour le ménage. Celui-ci sera encaissé dans le cas où l'hébergement loué n'aurait pas été nettoyé le jour du départ, au vu du règlement intérieur qui impose au client de nettoyer cet hébergement.
- 7 - Le client s'engage à respecter, et à faire respecter par les personnes occupant l'hébergement, le règlement intérieur du camping.
- 8 - Il devra contracter toutes assurances pour garantir les risques vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers.
- 9 - Vous aurez dans le contrat une documentation de l'assurance annulation « Campezz couvert » afin de prendre connaissance de celle-ci.
- 10 - Nos honoraires sont payables à échéance. **A défaut de paiement à échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera exigible.** En complément de cette indemnité, les pénalités applicables en cas de paiement tardif seront calculées sur la base de 1.5 % le taux de l'intérêt légal.

RESILIATION

(Clause éventuelle)

Toutes les clauses du présent contrat sont de rigueur. Le non-respect des dispositions du contrat ou du règlement intérieur notamment, pourra entraîner la résiliation anticipée de la location consentie. Si l'avertissement fait auprès du client reste infructueux, il sera demandé au client de libérer les lieux sous 1 jour.